
Une définition très restrictive du statut urbain dans le delta du fleuve Rouge. Quelles implications sur la gestion du territoire ?

Sylvie Fanchette, géographe, (IRD/CEPED)

Dans le delta du fleuve Rouge (nord Vietnam), les densités de population très élevées (plus de 1200 habitants/km²) ne sont pas associées à la présence de villes nombreuses : le taux d'urbanisation est très moyen : 29,3% en 2009. Si l'on ne compte par la population des arrondissements urbains de Hà Nội, seule 18,5% de la population du delta vit dans des villes. Ces taux d'urbanisation faibles, au regard des densités de population très élevées, signifient que l'urbanisation, telle qu'elle est définie par les statistiques officielles, n'est pas le seul processus à l'origine de l'agglomération de la population et que la taille des villages et les densités de population ne sont pas pris en compte pour définir leur urbanité. En effet, la particularité de cette région tient à la pluri-activité de la plupart des villages, qui développent des activités artisanales, industrielles, commerciales et de services, en parallèle à la riziculture très intensive. Des clusters de villages de métier se développent depuis plus d'un millénaire dans cette région et occupent plusieurs millions d'actifs ruraux, sans pour autant bénéficier d'un statut et d'un mode de gestion de leur territoire particulier. Une intense mobilité de main-d'œuvre au sein des zones rurales caractérise cette région et pose des problèmes d'encadrement, d'intégration des migrants dans les villages et de places pour les loger.

Plusieurs processus d'urbanisation sont à l'œuvre dans le delta du fleuve Rouge. Les villes de l'État structurent le territoire, organisent l'espace hydraulique de protection contre les inondations et la distribution de l'eau, marquent la présence de celui-ci au sein du maillage administratif et emploient un nombre élevé de fonctionnaires qui participent à l'économie de la cité. Les villes du commerce et de l'industrie, nées dans des contextes de liberté des échanges, créent un réseau dynamique de places marchandes et s'appuient sur des sites aux rentes de situation particulières (proximité d'un fleuve, carrefour routier, littoral, ...). Enfin, les pôles agricoles, artisanaux ou commerciaux de statut rural ont émergé dans les zones très peuplées et s'urbanisent *in situ*. À ces trois processus, se superpose une puissante lame de fond liée à la mondialisation des économies et à l'extension des aires métropolitaines au sein desquelles on construit de grands projets urbains et routiers.

L'urbanisation *in situ* à l'œuvre dans le delta du fleuve Rouge au Vietnam est le produit de dynamiques économiques et spatiales liées à l'intensification des systèmes de cultures, principalement la riziculture, à la pluriactivité et à l'émergence de nouvelles activités non-agricoles, principalement l'artisanat et l'industrie. Elle est fondée sur la densité et la diversité des activités et des hommes, sans intervention spécifique des pouvoirs publics dans l'aménagement de leur territoire. Elle n'est pas reconnue administrativement et ne fait pas l'objet de politiques spécifiques (Fanchette S., 2011).

Mon propos ici est d'expliquer les raisons politiques et économiques de l'attribution limitée du statut urbain aux chefs-lieux de districts et de provinces. En quoi les statuts urbains et ruraux diffèrent en terme de prérogatives, de modes de gestion du territoire et d'attribution de services et d'infrastructures ? Quel est l'impact de la non-promotion urbaine des bourgs industriels et pluri-actifs comptant plusieurs milliers d'habitants, notamment dans le contexte de grande vulnérabilité face aux inondations du delta et de la présence d'un réseau hydraulique très serré, vecteur de diffusion des polluants déversés par les entreprises industrielles et artisanales ? Par ailleurs, dans le contexte de la métropolisation accélérée des grandes villes, et notamment de Hanoi, quelles sont les conséquences foncières du maintien dans le rural des nombreux bourgs de plus en plus sollicités par les projets d'aménagement ?

1. Pourquoi rechercher de nouvelles façons de catégoriser les systèmes de peuplement en dehors de la dichotomie urbain/rural ?

Dans certains pays très peuplés d'Asie ou en Égypte, la définition très restrictive de l'urbain maintient dans le statut rural de nombreuses localités de très grande taille (10.000 habitants), alors qu'elles possèdent des caractéristiques urbaines (activités économiques non-agricoles, taux de croissance de leur population élevé, différenciations sociales et mobilités spatiales et professionnelles croissantes, des densités résidentielles élevées, fonction de polarisation avec les hameaux voisins). On ne peut les étudier que si on les distingue des autres localités rurales par une étude à l'échelle des communes.

Les raisons administratives :

Les catégories fondées sur la dichotomie urbain/rural pour définir les unités de peuplement dans les régions très peuplées ne permettent pas de prendre en compte le processus d'accumulation sur place de la population et de l'accompagner en matière d'équipement, de contrôle foncier (notamment l'étalement urbain qui absorbe une part croissante des terres agricoles les plus riches) et d'appui aux développements locaux (industrie, artisanat, commerce) fortement demandeur d'espaces pour s'élargir.

Les agglomérations de plus de 10.000 habitants aux activités économiques diversifiées et maintenues dans le statut rural sont gérées par des collectivités locales sans moyens techniques et financiers, et elles manquent d'infrastructures sociales, de communication et d'assainissement, alors que les villes de même taille en bénéficient. Toutefois, ces grosses localités rurales (ou bourgs) possèdent des avantages liés à leur taille, en terme d'économies d'échelles, (marché de consommation et d'emploi), mais aussi ceux liés à leur statut rural en matière de législation, de normes de production moins strictes, de moindre coût du foncier et de cohésion sociale de la population villageoise qui sont susceptibles d'être des moteurs économiques pour les secteurs comme l'industrie. Dans les bourgs les plus actifs, des entreprises industrielles et artisanales s'implantent, parfois sous-traitées par de grands groupes urbains, un nouveau marché de services et de commerces se développe pour les couches sociales les plus urbanisées de ces agglomérations.

La généralisation de l'urbanisation linéaire, la taille élevée des conurbations dont les éléments internes (hameaux, villages, bourgs et centres urbains) restent bien identifiés spatialement et, en même temps, le débordement urbain sur les marges rurales ne sont pas observables sur le plan administratif. Un certain nombre de décalages s'observent ainsi entre les espaces administratifs servant de référence à l'élaboration de la politique d'aménagement du territoire et les espaces agglomérés. En particulier, l'étalement des agglomérations sur un nombre croissant d'entités administratives fait naître des exigences de coopération de type inter-municipalités à plusieurs niveaux du découpage territorial, avec des conséquences sur la production de nouveau système

territorial (Denis, 2007). La division administrative du territoire ne reconnaît pas les regroupements de communes et les met en concurrence pour l'obtention des équipements et des investissements plutôt que de les faire coopérer.

En revanche, les grandes villes mondialisées accumulent les services et les équipements qui les relient au reste du Monde, sans relais sur le propre territoire qu'elles contrôlent et elles apparaissent suréquipées par comparaison avec le reste du système de villes national qu'elles commandent (Moriconi-Ebrard, Denis & Marius-Gnanou, 2010).

Les raisons statistiques

Les agences de mesure statistique utilisent les divisions urbain/rural pour collecter les données démographiques et économiques (recensements de la population, et notamment les données migratoires) les annuaires statistiques économiques.... Cette division de l'espace entre urbain et rural biaise la recherche sur les dynamiques de population et sur le processus d'urbanisation spontanée en œuvre dans les régions très peuplées considérées comme rurales. On se rend compte que de nombreuses zones rurales dans certaines régions d'Inde, d'Égypte, de Chine ou du Vietnam enregistrent les taux démographiques d'accroissement supérieur à certaines villes de province, elles attirent les industries, alors que celles-ci n'ont pas les infrastructures adéquates pour accueillir des entreprises et des migrants...

Dans certains pays, comme l'Inde, il existe deux définitions de l'urbain : une administrative, les *statury towns* et une censitaire *census town*, la seconde, moins restrictive mais non reconnue sur le plan administratif permet à de nombreuses bourgades rurales d'entrer dans la catégorie urbaine pour le recensement. Mais gérées par le ministère de l'Agriculture, elles ne possèdent pas les attributions en matière de service réservées aux *statury towns*. Toutefois, leur attribution est très politique et d'une élection à l'autre, on assiste à des classements et des déclassements nombreux de villes, selon les programmes des gouverneurs en place.

Au Vietnam, la division urbain/rural très stricte ne permet pas d'analyser les raisons des dynamiques de croissance démographique. Le delta du fleuve Rouge enregistre un taux d'accroissement naturel peu élevé (10,8‰ en 2012), fruit d'une politique de planning familial volontariste depuis la fin des années 1970, et l'émigration du delta vers les hautes terres et le sud du pays. Entre les quatre derniers recensements décennaux, il est passé de 2,15% à 1,36% (Central Census Steering Committee, 2000), puis 0,9% (GSO, 2009). Le bilan migratoire du delta est depuis 1994 négatif : -170.000 personnes entre 1994 et 1999 et -42.000 personnes entre 2004 et 2009, témoignage de la moindre attraction de cette région très peuplée (GSO, 2009). Cependant, au sein du delta certaines provinces attirent des migrants d'autres provinces, telle celle de Hà Nội qui polarise tout le delta (6% de sa population). En revanche, les provinces côtières de Nam Dinh et Thai Binh ont des bilans migratoires négatifs.

Les résultats du recensement de 2009 montrent la croissance des migrations rural/rural au Vietnam : 760.939 personnes entre 1994 et 1999, soit 2,2% de la population rurale de 1999, et 2.204.430 personnes entre 2004 et 2009, soit 4% de la population rurale du pays. Les districts ruraux de la province de Hà Nội, attirent presque autant de migrants que les arrondissements urbains. Cela montre l'attractivité des zones rurales, mais en même temps n'explique pas cette attractivité car les zones rurales sont très hétérogènes. En effet, moyennement urbanisé (29,2% de la population en 2009) et doté d'une capitale (Hà Nội) dépassant trois millions d'habitants, le delta reste aux deux-tiers rural mais son économie se diversifie très rapidement.

L'étude des dynamiques de croissance démographique dans la province de Hà Nội à partir des deux derniers recensements de 1999 et 2009 montre que (Fanchette S., Le Van Hung, Moustier P., Trần Nhật Kiên, (en cours de publication)) :

- Un processus de métropolisation et d'attraction des zones péri-centrales (arrondissements urbains et première couronne de districts ruraux) autour du centre ville d'un rayon d'environ 10 km. Il y a d'une part le desserrement de la population du centre-ville vers les arrondissements et districts ruraux voisins : l'arrondissement de Hoàn Kiếm perd en valeur absolue de la population (-1,1%) en raison de la dédensification autoritaire du Vieux Quartier à la densité très élevée (823 habitants à l'hectare). D'autre part, les districts ruraux passés au statut d'urbain en 1996 et 2003 deviennent une destination de migration privilégiée, à la fois pour les ruraux originaires d'autres provinces, mais aussi des urbains du centre-ville. Les prix du foncier sont moindres que dans le centre ville et les espaces à construire plus larges. De grands programmes résidentiels ont été implantés dans les communes limitrophes des arrondissements urbains qui enregistrent des taux supérieurs à 10% par an. Dans une moindre mesure, les autres communes accueillent des migrants à faibles revenus auxquels les villageois expropriés de leurs terres pour les projets urbains et industriels se sont reconvertis en logeurs.

- Dans les districts ruraux de la zone périurbaine, on assiste à un ralentissement de la croissance démographique plus rapide que celui de la moyenne nationale. En effet, dans les communes de l'ancienne province de Hà Tây à l'Ouest de la province élargie de Hà Nội, le taux d'accroissement moyen annuel entre 1989 et 1999 correspondait à celui du Vietnam (1,67). Durant la période censitaire suivante, il baisse à 0,77 par an contre 1,2% au niveau national. Si l'on regarde de plus près les chiffres, on remarque que :

- les districts périurbains où le processus de métropolisation est rapide (projets routiers, résidentiels et industriels) enregistrent des taux d'accroissement égaux ou supérieurs à la moyenne nationale, mais sont en forte baisse par rapport à la période précédente. Ils correspondent à des zones de très fortes densités.

- Les communes industrielles et artisanales qui avaient une croissance démographique élevée dans les années 1980-90 (en moyenne 2,23% par an) ont bénéficié de l'ouverture économique pour se développer. Les villages de métier organisés en cluster ont constitué des petits pôles de main-d'œuvre, fixant sur place des migrants en grand nombre et limitant l'exode des villageois. Cependant, depuis les années 2000, leur taux d'accroissement baisse rapidement (0,83%), quand ils n'ont pas perdu de la population en valeur absolue. Cela montre le caractère non durable de la dynamique économique artisanale dans un contexte de concurrence économique du secteur moderne, de la pression sur les terres et de l'incertitude des marchés. Cependant, le recensement n'enregistre pas les migrants temporaires de moins de six mois, il est difficile d'appréhender plus précisément l'attraction des petits pôles de main-d'œuvre et des zones industrielle, notamment en temps d'incertitude et de crise économique.

Enfin, les communes de la grande périphérie, continuent la lente déprise de leur taux d'accroissement démographique déjà amorcé entre 1989-1999. La plupart des communes de ces districts enregistrent des taux négatifs.

Cette étude des dynamiques démographique de la province de Hà Nội montre combien la division urbain/rural telle qu'offerte par les recensements ne permet pas de mesurer les dynamiques démographiques et économiques, et elle cache la grande hétérogénéité des zones dites rurales qu'il importe d'étudier au maillage communal. A ce maillage, il devient alors possible de recréer de nouvelles divisions de systèmes de peuplement en fonction des dynamiques de croissance, de la localisation par rapport aux grandes villes ou aux axes routiers et des activités économiques.

2. Une fonction politique pour la gestion du territoire propre aux États très centralisés

L'importance de l'emploi rural non agricole dans le delta montre le dynamisme des villageois et leur capacité à s'adapter à une économie de plus en plus ouverte sur l'extérieur depuis l'intégration dans l'économie de marché, ou *Doi Moi*, en 1986. Les villages vietnamiens ont diversifié leurs sources de revenus, ce qui fait que l'accès à la terre agricole, très limitée, devient moins important pour sécuriser le budget des ménages. Le fossé entre les riches et les pauvres s'agrandit et se fonde sur la pratique d'autres activités commerciales et artisanales en parallèle à l'agriculture, et parfois sur les remises des émigrés (Papin & Tessier, 2002).

Le statut urbain au Vietnam, et tout particulièrement dans le delta du fleuve Rouge, est attribué dans les faits, uniquement aux agglomérations qui détiennent une fonction administrative et appartiennent à l'armature urbaine mise en place par l'État pour gérer le territoire. Ces villes sont le siège de l'administration qui gère tout d'abord l'hydraulique, organise les travaux de construction de digues et leur entretien, le curage annuel des canaux et la répartition des eaux. Ces villes abritent l'administration fiscale qui prélève un large tribut à la population, en nature, en hommes pour les corvées et en monnaie. Enfin, ces villes sont le lieu où l'armée et la police sont installées pour assurer la sécurité du territoire. En dehors de ces localités, on ne trouve point de villes.

Par ailleurs, le Vietnam a hérité de l'organisation territoriale chinoise. Une ville, en tant qu'espace administratif, contient toujours une part de son territoire classé en « rural » où se trouve une ceinture verte pour la production en maraîchage destinée à la ville, les rizières et les villages de métier qui approvisionnent la ville en produits manufacturés. L'administration des niveaux supérieurs, en général la Province, gère les communes rurales, en laissant aux districts, échelon intermédiaire, le soin d'exécuter ses directives. La capitale et certaines grandes villes ont rang de Province et leurs limites dépassent largement la nappe urbaine. Reliées les unes aux autres par un réseau hiérarchisé de routes et de canaux, infrastructures indispensables à la commercialisation et au contrôle de la population, ces villes sont réparties régulièrement dans l'espace.

Au Vietnam, le gouvernement opère une nette distinction entre les territoires ruraux et urbains : le pays est composé de provinces et de cinq villes-provinces gérées directement par l'État, qui sont à leur tour divisées en districts ruraux, en villes et en arrondissements urbains, respectivement subdivisés en communes rurales et en quartiers urbains. Les villes sont classées en 5 catégories en fonction de leur rang, de leur taille de population et du niveau de leurs infrastructures : des villes-provinces, des villes moyennes constituant des districts à part entière et des petites villes de même catégorie que les communes. À chacune des cinq catégories de villes correspond un niveau d'investissements de l'État dans les infrastructures établi lors de l'élaboration des plans économiques annuels et quinquennaux (Leseignoux, 2005).

Villes par taille de population	Pop 2009	% population urbaine	Nombre de villes
sup 100.000	1,349.819	48%	9
20.000-100.000	866.950	31%	20
10.000 à 20.000	300.671	11%	22
inf 10.000	290.950	10%	46
Total population provinces	2,808.390	100%	97
Population urbaine de Hà Nội	3,293.300		

Tableau n°1 : Répartition de la population urbaine par rang de villes dans le delta du fleuve Rouge en 2009

La population du delta est à 29,3% urbaine en 2009. Si l'on ne compte par la population des arrondissements urbains de Hà Nội, seule 18,5% de la population du delta vit dans des villes de province. 65 districts ont une population à moins de 10% urbaine, soit 71% de la population du delta, les arrondissements de Hà Nội non compris. La hiérarchie des villes de province est régulière, avec la moitié de la population urbaine regroupées dans des villes moyennes de plus de 100.000 habitants, un tiers dans des villes moyennes de 20.00 à 100.000 habitants, et le reste dans des petites villes. Le réseau de villes dans le delta du fleuve Rouge est très lâche et ne comprend que les chefs-lieux de districts et de province à quelques exceptions près (voir figure n°1).

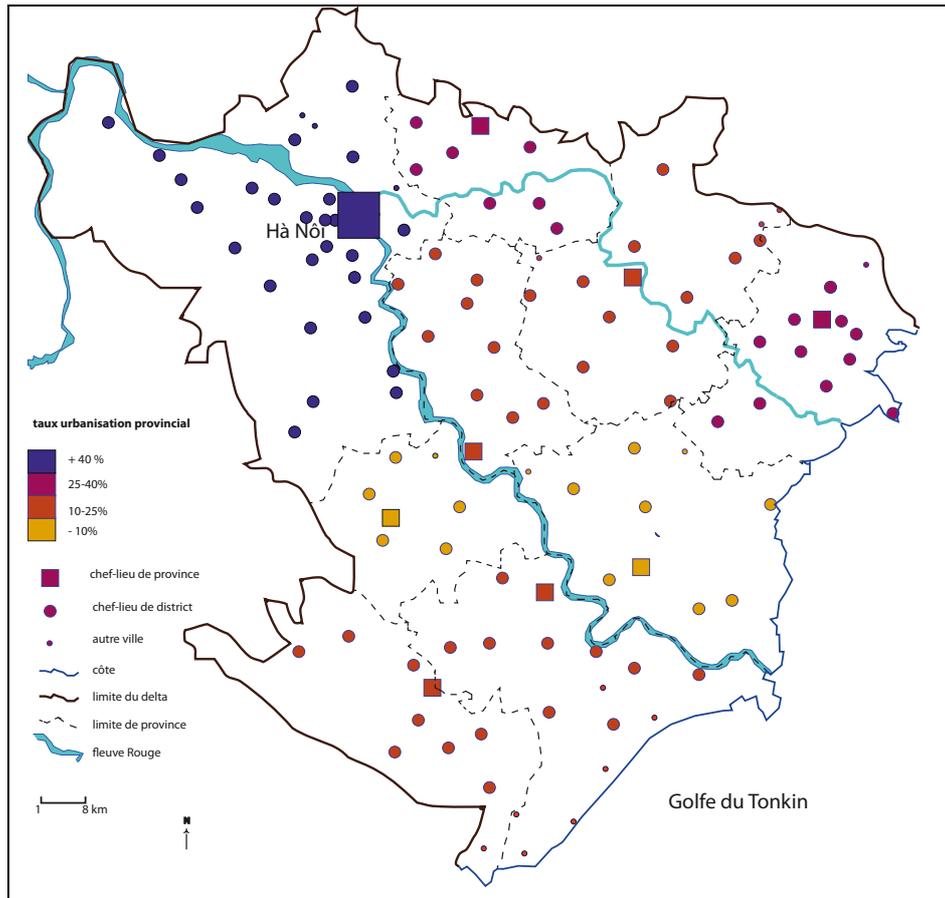


Figure n°1 : Armature urbaine en 2009 et taux d'urbanisation des provinces du delta du fleuve Rouge

Les villes sont réparties régulièrement sur le territoire qu'elles administrent, sans spécificité de taille. Les taux d'urbanisation des provinces du delta du fleuve rouge sont faibles, notamment dans les provinces littorales où ils ne dépassent pas 10% de la population. Si l'on superpose la carte des densités de population (figure n°2) à celle des taux d'urbanisation (figure n°1), on remarque que les provinces ayant des densités très élevées (supérieures à 1.000 habitants au km²) sont à la fois celles où le taux d'urbanisation est le plus haut (dans le cas de Hà Nội), ou le plus bas dans le cas de la province littoral de Thai Binh. Cela montre combien densité et urbanisation officielle ne vont pas de pair.

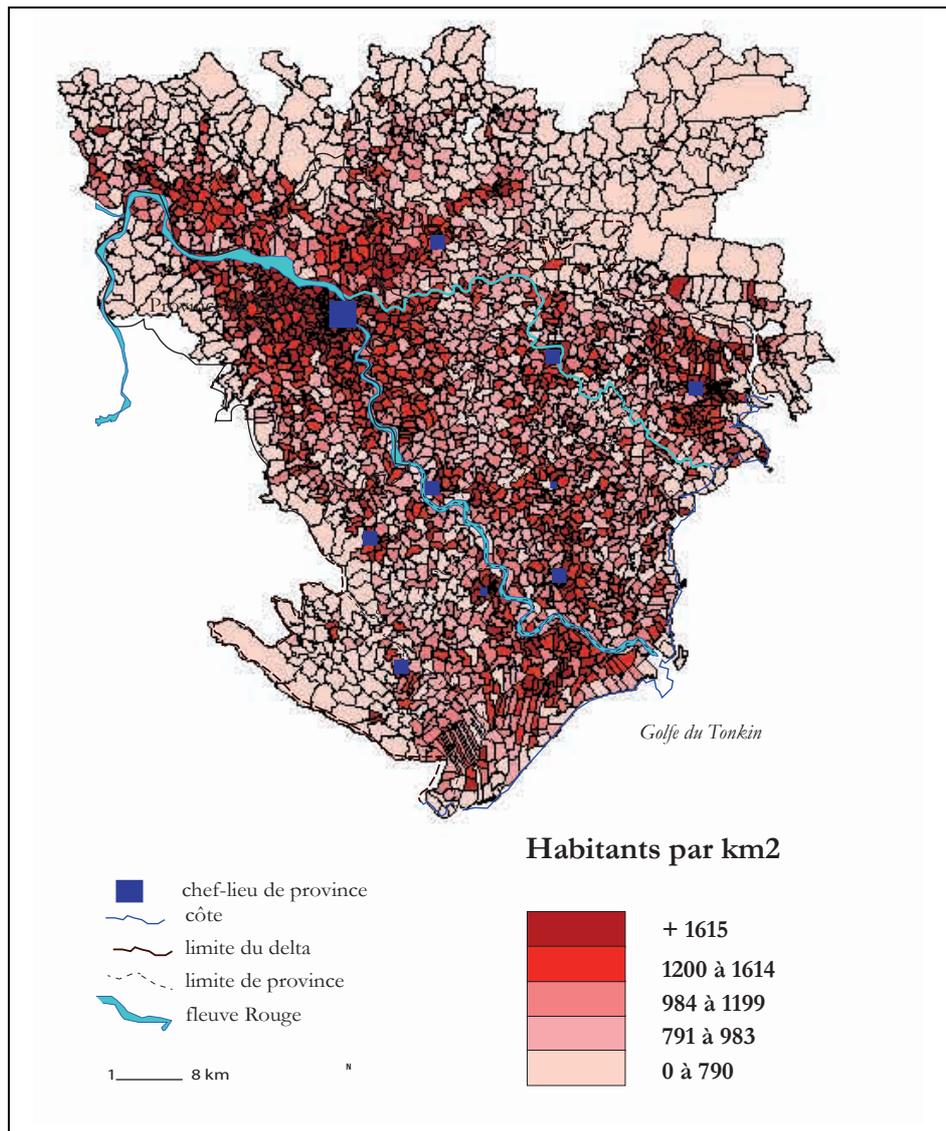


Figure n°2 : le delta du fleuve Rouge, densités de population et chef-lieux de province en 2009.

Il existe aussi des critères d'ordre fiscal qui différencient les villes des villages : sont considérées comme villes les localités dans lesquelles est perçu un impôt sur la propriété bâtie. La ville et le fait d'en faire partie, la citoyenneté, possède une connotation identitaire. La division ville-campagne est très stricte au Vietnam à l'époque collectiviste car les moyens de contrôle de la population relèvent de chaque unité administrative. L'instauration de permis de résidence (*ho kham*) au Vietnam, comme en Chine, contribue à maintenir la population sur place. Ce système oblige jusqu'alors les habitants à rester dans leur commune d'origine, seul lieu où l'État leur fournit rations alimentaires et services publics de base (écoles, cliniques médicales, affaires sociales).

Ce système administratif reflète cependant assez mal la réalité du développement dans les campagnes depuis les réformes libérales. Celles-ci créent à la fois de nouvelles opportunités économiques et des besoins de revenus additionnels dans les zones rurales, en libérant l'initiative individuelle et l'utilisation du foncier. Il en résulte des processus d'industrialisation et d'urbanisation *in situ* qui brouillent la distinction artificielle entre ville et campagne dans les zones périurbaines du delta du fleuve Rouge (Labbé & Segard, 2014).

Cette définition restrictive dénie le statut de ville aux villages de métier les plus actifs, notamment ceux jouant le rôle de locomotive dans les clusters et qui correspondent en général aux villages

d'origine du métier qui ont diffusé l'activité dans leur voisinage et polarisent les villages satellites. Contrairement au processus d'industrialisation en Occident, un des moteurs de l'urbanisation au XIX^{ème} siècle et selon H. Lefèvre (2009) qui « est l'effet induit de l'industrialisation », la ville orientale, à fonction essentiellement politique et liée au mode de production asiatique, ne prend pas en compte cette proto-industrialisation comme génératrice d'urbain.

Des arbitrages très politiques de l'attribution du statut de l'urbain

Au Vietnam, le changement de statut d'une commune relève d'un cahier des charges très complexe. Pour passer à l'urbain, une commune doit être une agglomération de plus de 4.000 habitants, dont les actifs sont à plus de 65% engagés dans des activités non-agricoles et des densités de plus de 6.000 hb./km². En réalité, de nombreuses communes remplissent ces conditions, mais pour des raisons de sous-enregistrement des non agriculteurs. En effet, une part nombreuse des villageois continuent à se faire enregistrer comme paysans même s'ils ne pratiquent plus réellement l'agriculture sur leur minuscule parcelle, car en cas d'expropriation, ils pourront obtenir de meilleures compensations que s'ils sont considérés comme commerçants ou artisans. Cette lente promotion des communes s'explique surtout pour des raisons politiques et économiques. La transformation d'une commune rurale en commune urbaine coûte cher en infrastructures sanitaires, éducatives et urbaines. L'étalement urbain sans de réelles normes d'urbanisation a un coût pour l'image des villes. Au Vietnam, le passage à l'urbain se traduit de façon obligée par la mise à niveau très onéreuse des infrastructures relative au niveau de la ville à laquelle la commune va être intégrée.

Mais l'obtention de telles infrastructures relève pour la plupart du jeu politique entre les Comités populaires de communes et ceux du district ou de la province qui distribue les fonds de péréquations affectés par l'État ou ceux du budget provincial propre.

En général, on attribue le statut urbain à des communes rurales périurbaines en les intégrant dans les arrondissements urbains, notamment dans les capitales de province, pour élever celles-ci dans la hiérarchie urbaine en augmentant leur taille, dès qu'elles ont acquis un certain nombre de conditions requises. Une commune ne deviendra jamais une petite ville en plein champ sans statut administratif. Parfois, on attribue aux communes un statut intermédiaire, le temps qu'elles acquièrent les infrastructures nécessaires. En général, cette période est une façon pour les promoteurs et les collectivités locales, qui leur servent d'intermédiaires avec les paysans, d'obtenir des terres à bas prix. Les terres situées dans les zones administratives rurales coûtent beaucoup moins cher à exproprier que les terres situées en zones urbaines, et ce tant pour des projets publics d'infrastructures que pour des projets immobiliers privés. Les spéculateurs sachant que les terres vont obtenir le statut urbain d'ici quelques années, anticipent les changements et cherchent à acheter des terres bien situées le long des grands axes routiers. Ils font pression sur les collectivités locales pour que les communes restent le plus longtemps rurales pour obtenir à bas prix de larges concessions foncières.

Ainsi, le *statu quo* administratif répond au besoin de contrôle des terres agricoles urbanisables aux abords des grandes villes par les autorités. « Dans ce contexte, il est avantageux pour les pouvoirs publics (et pour les divers acteurs économiques connectés à l'État-parti, très actifs dans les domaines fonciers et immobiliers) de maintenir artificiellement des collectivités locales au statut rural, afin de pouvoir en récupérer l'intégralité des terres agricoles à des montants très faibles, avant de « régulariser » leur situation et de les faire passer au statut urbain. La question se pose de savoir si le passage à l'urbain est le résultat d'une volonté à la fois politique et des acteurs économique de la capitale de « coloniser » ces territoires, de se les approprier et de les redévelopper à leurs avantages » (Labbé & Segard, 2014).

Au Vietnam, on assiste à une certaine opposition des notables et élus locaux qui ne souhaitent pas « tomber sous la coupe » du centre ou des pouvoirs publics supérieurs. En maintenant leur localité dans la sphère administrative rurale, les autorités locales se privent des ressources supplémentaires qui accompagnent le passage à l'urbain mais conservent leur relative autonomie de fonctionnement, leur pouvoir décisionnel et leurs capacités d'autogestion des populations et ressources locales (Labbé & Segard, 2014).

Lorsqu'une commune périurbaine est intégrée dans le périmètre d'une ville, elle perd une grande part de son autonomie et doit se soumettre au plan d'occupation des sols de la ville, à ses critères de production et environnementaux. Par ailleurs, le niveau villageois, même s'il n'a pas de fonction exécutive, est un niveau où les villageois ont un représentant, le chef du village, qui transmet aux niveaux supérieurs les desiderata de la population. En passant à l'urbain, les anciens villages perdent leur représentant.

3. Implications socio-démographiques de la non-intégration des bourgs dans la hiérarchie urbaine

Les densités et la taille très élevées des agglomérations pluri-actives au statut administratif rural posent le problème de l'encadrement de la population, du niveau d'équipement d'assainissement (égout et distribution des eaux), de gestion des déchets, de services sociaux dans des régions vulnérables aux inondations. Les problèmes environnementaux, d'hygiène et hydrauliques augmentent les risques de l'agglomération de la population.

Ces infrastructures ne sont attribuées dans cette société au réseau urbain très hiérarchisé qu'en fonction du statut des agglomérations et non pas en fonction de leur taille. Un grand nombre de localités rurales très peuplées (plus de 10.000 habitants) sont mal équipées. Par ailleurs, dans le contexte de la mondialisation et de la métropolisation des capitales, les périphéries urbaines sont largement sollicitées par les investisseurs internationaux pour construire les infrastructures destinées à la couche de la population capable d'y accéder, à savoir les couches moyennes mondialisées. Le manque de visibilité administrative de ces zones périurbaines où se joue un rapport de force inégal pour accéder au foncier exprime la volonté des États de minimiser le rôle des collectivités territoriales dans la gestion de leur patrimoine foncier.

Dans un monde où les limites de l'urbain s'estompent, la définition du statut d'urbain n'en demeure pas moins importante. En effet, ce statut s'accompagne de normes, de politiques publiques et fiscales, de prix du foncier et de budget spécifique pour les collectivités locales. L'attribution du statut urbain à des communes rurales se traduit par une élévation du prix du foncier qui intéresse les propriétaires et moins les investisseurs. C'est donc un jeu très politique qui se joue.

Deux problèmes se posent. Tout d'abord les périphéries des grandes villes sont très peuplées et pluri-actives et leur stabilité démographique repose sur le maintien de l'agriculture. Par ailleurs, sans pouvoir politique, les grosses localités rurales n'ont pas les moyens d'imposer leurs projets d'aménagement de leur territoire, en raison de leur absence de maîtrise du foncier. Les niveaux administratifs supérieurs leur imposent des projets dont les emprises foncières sont très grandes et remettent en cause leurs activités économiques « densifiantes », donc les possibilités de maintien sur place des populations. Aucune politique ne peut être ciblée sur ces bourgs, si ils n'ont pas de visibilité statistiques ou administrative et n'entrent pas dans la hiérarchie urbaine.

Les bourgs si actifs sur le plan démographique et économique ne sont pas reconnus et soutenus. Ils jouent pourtant un rôle important dans la distribution des services et des commerces et fonctionnent comme des relais entre les autres villages plus petits et la ville. Ils jouent ainsi un rôle non négligeable au sein du réseau urbain, d'une part avec leur propre hinterland, mais aussi

avec les autres villes de l'armature urbaine. Sans visibilité administrative, ils ne font pas l'objet de politiques publiques spécifiques.

Un statut qui ne donne pas les moyens à l'État d'accompagner l'expansion des bourgs

La définition restrictive des villes ne permet pas de prendre en compte le processus d'accumulation sur place de la population et de l'accompagner en matière d'équipement, de contrôle foncier (notamment l'étalement urbain qui absorbe une part croissante des terres agricoles les plus riches) et d'appui au développement local (industrie, artisanat, commerce) fortement demandeur d'espaces pour s'élargir.

Eu égard à la division ville-campagne, telle que la définit les recensements des pays densément peuplés, des bourgs (ou gros villages aux fonctions de services ou industrielles) ont des caractéristiques urbaines par leurs activités socio-économiques dominantes, le taux de croissance de la population, les densités, les relations avec les hameaux voisins. On ne peut les étudier que si on les distingue des autres villages par une étude à l'échelle des communes.

Le fait que les bourgs et les petites villes sans statut de plus de 10.000 habitants ne fassent pas partie de la hiérarchie urbaine et de l'étalement urbain crée une dichotomie entre le système de peuplement et le système urbain strictement administratif. Si l'aménagement des petites villes constitue un problème majeur dans les pays du Sud, le fait de ne pas prendre en compte de nombreuses localités dans la hiérarchie urbaine et de ne pas mettre en place des politiques d'aménagement et d'équipement pour leur population, ne fait que renforcer leur dénuement et la suprématie des grandes villes, et notamment les capitales qui deviennent des vitrines de la mondialisation. Les capitales accumulent les services et les équipements qui les relient au reste du Monde, sans relais sur le propre territoire qu'elles contrôlent et elles apparaissent suréquipées par comparaison avec le reste du système de villes national qu'elles commandent (Moriconi-Ebrard, Denis & Marius-Gnanou, 2010).

Cela ne permet pas de soutenir le réel potentiel de croissance diffuse, voire de clusters composés de PME à forte intensité de main-d'œuvre, que constituent ces agglomérations où s'articulent les filières agroalimentaires, de la construction ou de la petite mécanique, sans compter les multiples services de proximité (Moriconi-Ebrard, Denis & Marius-Gnanou, 2010).

Une urbanisation in-situ bourgeonnante mais à risque social et environnemental dans un espace très peuplé

Signe de la dichotomie entre l'urbain et le rural, certains équipements et services sont typiquement citadins : assainissement, éclairages publics, ramassage des ordures, asphaltage des routes, présence d'écoles secondaires... D'ailleurs, les normes d'urbanismes qui impliquent la nécessité d'obtenir un permis de construire et qui imposent des règles précises pour l'occupation du sol et la construction ne concernent que les villes et ne s'appliquent pas au monde rural (Pagès-Karoui, 2008). Cela explique l'intérêt de certaines entreprises et d'investisseurs de s'installer dans les marges rurales des villes, là où l'accès est facilité, pour bénéficier de la non imposition de normes contraignantes et coûteuses.

Dans les villages de métier du delta du fleuve Rouge, les conditions de production sont très dégradantes pour l'environnement et la santé humaine. La mécanisation des activités artisanales s'effectue grâce à des machines hautement consommatrices d'eau, de fuel et fonctionnant à la vapeur. Souvent obsolètes, car achetées d'occasion en Chine ou dans le sud du pays, elles engendrent de graves problèmes environnementaux : émission de fumées nocives dues à la combustion du charbon ou du bois, et rejet d'eaux usées dans des canaux sans traitement préliminaire et de déchets solides sur l'espace public.

Si la mécanisation de la production demande de la part des artisans un investissement technique et financier considérable, elle est également grande consommatrice d'espace, lequel est de plus en plus limité dans les villages où la configuration du bâti est très compacte et où les terres agricoles sont affectées prioritairement aux projets urbains et industriels modernes. Dans les années 1990, dans les villages de métier ayant amorcé un début de mécanisation, les artisans les plus entreprenants ont créé des mini-zones artisanales informelles. Puis, les Comités populaires des provinces ont construit des sites industriels dans les communes les plus dynamiques afin de séparer les activités les plus polluantes de l'espace résidentiel, de donner aux entreprises mécanisées les moyens d'élargir leur envergure de production, de mieux les doter en énergie électrique et en eau et de désenclaver les ateliers nichés au sein du cœur villageois. Cependant, véritables concentrations d'émission de pollutions, ces zones ne bénéficient d'aucune réelle infrastructure de traitement des eaux et de l'air, les collectivités locales étant incapables de faire appliquer les normes de construction de ces zones.

Le développement industriel et artisanal de ces bourgades draine des populations nombreuses des villages des alentours mais aussi des migrants originaires des provinces éloignées. Souvent célibataires, ils cherchent à se loger dans les villages et sont à l'origine du développement de nouveaux services (location de chambre, restauration...). Certains vivent cependant dans des conditions déplorables : dortoirs surpeuplés, habitat précaire, lorsqu'ils ne dorment pas sous l'établi au milieu des effluves de produits chimiques. Les conditions de travail sont difficiles et la plupart des ateliers ne suivent pas les directives du code du Travail en matière de sécurité et d'hygiène, la plupart sont informels. La densification de la population et sa diversification crée un stress sur les services locaux déjà limités et pose le problème de leur mise à niveau. Par ailleurs, les ateliers dans les cœur villageois utilisent l'électricité destinée à la vie quotidienne, à la puissance déjà insuffisance et faisant l'objet de fréquentes coupures.

Des modes de gouvernance inadaptées aux conditions sociales et économiques des gros villages de métier

L'agglomération croissante de la population pose le problème du mode de gouvernance de ces localités et de l'imposition de normes de gestion (foncier, fiscalité, construction...). Les pratiques des notabilités villageoises et lignagères et des tutelles communautaires ne sont pas toujours adaptées à leur développement. Le pouvoir villageois se heurte à celui de l'administration déconcentrée au niveau communal.

Les Comités populaires de communes sont la courroie de transmission entre le niveau provincial et les villageois. Ils n'ont pas les moyens de coercition nécessaires pour imposer les règles, les lois et les normes de production. Généralement, ils s'occupent de la sécurité, des affaires civiles et sociales et de la gestion foncière. La police locale enregistre les migrants et contrôle leurs entrées et leurs sorties. L'administration locale ne dispose pas de prérogatives en matière de gestion de l'eau, de l'électricité, de la collecte des ordures, des impôts, toutes ces responsabilités incombant aux services spécialisés des districts. Il n'existe pas de personnel compétent au niveau des communes pour prendre en charges les fonctions techniques (environnementales et juridiques).

L'incapacité des collectivités locales à faire appliquer les normes de production dans les zones artisanales renvoie aux relations qu'elles entretiennent avec les villageois. Ceux-ci sont exclus des processus de décision et de gestion de leur propre territoire qui est, depuis 1945, directement géré par des entités administratives parfois déconnectées des réalités locales, le district ou la province.

Jusqu'à récemment, les villageois utilisaient leurs relations lignagères ou de voisinage pour obtenir les faveurs des membres des Comités populaires et afin qu'ils ferment les yeux face à une utilisation indue des espaces publics ou des terres agricoles. Avec la pression de plus en plus forte sur les terres et de la corruption grandissante des collectivités locales dans ce domaine, les

relations entre les différents acteurs villageois sont de plus en plus tendues. De nombreux scandales ont altéré la confiance que les villageois entretenaient avec leurs élus et gestionnaires. Aussi, la résolution des problèmes environnementaux par des instances locales en partie corrompues se heurte à une méfiance de la part des villageois à qui il est de plus en plus difficile d'imposer le respect de la législation. Selon Nguyễn Hoang Anh (2006), les villageois, dont les pratiques sont ancrées dans cette structure de relations communautaires, ne croient pas en la force de la loi et encore moins à l'idée qu'elle puisse défendre les petits entrepreneurs. Les conflits sont donc le plus souvent réglés à l'amiable, de manière informelle.

Même si certains villageois sont conscients des dégradations environnementales causées par les activités artisanales, et connaissent les plus grands pollueurs, leur priorité va au maintien du réseau social de production qu'est le cluster (Mahanty & alii, 2010). Ce mode de fonctionnement, basé sur la souplesse et l'évitement, nuit cependant très fortement aux conditions générales d'existence de la communauté. Les espaces publics sont délaissés, les canaux d'irrigations transformés en égouts et les routes défoncées. En fait, c'est l'absence de gestion collective des externalités négatives qui nuit à l'environnement communal et à la mutualisation des nouveaux coûts entraînés par la mise en place d'infrastructures environnementales.

L'incapacité du système politique très hiérarchisé hérité de l'époque de la planification communiste pour accompagner le développement de ces villages est symptomatique dans la gestion des nuisances environnementales. Les Comités populaires des communes sont dotés de moyens humains et financiers pour gérer des collectivités de 8.000 habitants en moyenne et dont l'activité est principalement agricole. Ils sont peu préparés aux impératifs de la gestion de communes industrielles et pluriactives : ils manquent de compétences, de capitaux, sont peu informés de la législation en matière environnementale (Monre, 2008). Leur appartenance à la commune limite leur capacité à s'imposer face aux habitants auxquels ils sont liés par des relations lignagères et de voisinage. Les présidents des Comités populaires de plusieurs communes composés de villages de métier se disent débordés par l'ampleur de la tâche qui leur est assignée et sollicitent les échelons supérieurs pour avoir les mêmes moyens institutionnels que les communes urbaines.

Au Vietnam, le système politico-administratif est très hiérarchisé. Les autorités les plus compétentes en matière d'urbanisme ou encore d'environnement sont souvent celles qui sont les plus éloignées des communes rurales (district, province). Par ailleurs, les villages de métier se distinguent par leurs problématiques économiques, sociales et environnementales particulières. La législation rurale ne leur est pas adaptée. Les artisans sont en réalité rarement verbalisés pour leurs infractions à la législation environnementale (Duchère & Fanchette, 2014).

Le développement de ces bourgs pluri-actifs à la gouvernance peu adaptée pose le problème de leur vulnérabilité face aux inondations et à la propagation des polluants liés à l'industrie non contrôlée via le système hydraulique. Alors que la structure administrative est fondée sur la gestion de l'eau, avec le désengagement de l'État et la privatisation des services techniques, les services de l'agriculture et de l'hydraulique ne participent presque plus à la gestion des espaces métropolisés. Les modes de gestion top-down sont très autoritaires et les projets d'aménagement urbain sont établis sans concertation avec les niveaux administratifs inférieurs et les populations.

4. Le développement en marge des villes administratives : les atouts de l'informalité

Dans le delta du fleuve Rouge, la part de la population employée dans l'industrie est plus élevée en zone rurale que dans les villes. Les artisans, ouvriers et techniciens de l'industrie représentent 26 % de la population économiquement active (PEA) totale des districts ruraux, contre 21% dans les arrondissements urbains. Les usines sont délocalisées dans le périurbain rural où il existe déjà un secteur artisanal étoffé qui regroupe 17% des emplois ruraux.

Entre 2002 et 2008, le secteur agricole vietnamien enregistre la plus forte baisse du nombre d'emplois dans le delta du fleuve Rouge, passant de 50,1 à 38,6% de la PEA (Nguyễn Huu Chi 2012). En revanche, les emplois dans les entreprises non agricoles du secteur privé enregistrent une croissance annuelle de 26,9% pendant cette période. Le secteur informel est le plus créateur d'emplois. Il est suivi de près par les entreprises à capitaux étrangers qui représentent 44% des emplois du secteur privé non agricole en 2008 (Nguyễn Huu Chi, 2012). Entre 1990 et 2006, la part de l'industrie dans le PNB passe de 23 à 42%. La croissance annuelle de l'emploi dans l'industrie atteint 7% par an depuis le début des années 2000.

Les villes se tertiarisent tandis que les parcs industriels se construisent sur de larges emprises de terres agricoles le long des autoroutes et les plus petites zones accueillent les usines urbaines délocalisées pour des raisons de pollution. Les zones rurales restent donc attractives pour les entreprises non agricoles. Mais à quel prix environnemental et social !

Une gestion du territoire moins contraignante pour la production industrielle

Les terres agricoles font l'objet d'une utilisation illégale pour la construction de bâtiments industriels ou de résidence. Si au Vietnam, les terres agricoles appartiennent à l'État et sont affectées en usufruit aux villageois, elles ne sont pas constructibles, sans décision administrative de la Province ou de l'État. En Égypte, où la terre est privée, les terres agricoles sont inconstructibles, mais elles font l'objet de nombreuses utilisations illégales.

Ces zones rurales bénéficient de nombreux atouts par rapports aux villes car les emprises foncières sont plus larges et coutent moins cher, les collectivités locales sont moins regardantes sur les conditions de leur implantation et notamment sur l'installation de systèmes d'épuration des eaux industrielle. La plupart des zones industrielles au Vietnam n'ont pas de système d'épuration des eaux qui se déversent dans le système hydraulique agricole. Les entrepreneurs s'installent en zones rurales où les normes d'embauche sont plus souples. Les contrôles des services de l'hygiène et de la protection sociale de la Province sont fréquents, mais réglés à coup de pots de vin moins élevés qu'en ville.

Malgré leur éloignement du centre-ville bien desservi par les services, les commerces et des logements de plus grande qualité, la localisation des parcs industriels le long des grands axes routiers leur permet une accessibilité facile. La présence d'une main-d'œuvre nombreuse justifie leur implantation aux yeux des autorités provinciales, même si dans les faits, les grandes entreprises des parcs industriels y ont peu recours. Pour les PME formelles des villages de métier, l'embauche de main-d'œuvre locale sans contrat, sans protection sociale et avec des horaires non règlementés est courante.

Les changements administratifs liés au passage à l'urbain : atouts et contraintes

Le manque de moyens techniques, administratifs et en infrastructures dans les bourgs très peuplés et pluri-actifs constitue le leitmotiv des collectivités locales. Les standards de développement dans les communes rurales restent faibles. Cependant, si le passage à l'urbain constitue la solution pour améliorer le standard de ces localités, il ne leur donne pas d'autonomie et ne leur facilite par l'accès au foncier pour développer leurs capacités productives.

Le passage à l'urbain des bourgades et des gros villages pluri-actifs s'accompagne d'une série de changements administratifs, notamment en matière de règles d'aménagement et de conditions de production, mais aussi et surtout de l'élévation du prix de la terre à vocation constructible. Les nouveaux quartiers urbains, ou *phuong*, du delta du fleuve Rouge bénéficient d'un budget plus conséquent que les villages pour financer les investissements en infrastructures et pour

L'amélioration des réseaux permettant une mise aux normes. Le nombre de fonctionnaires et d'élus dans les Comités populaires augmente, notamment celui de policiers (cinq par quartier), et des spécialistes des questions juridiques et environnementales sont intégrés. Les responsables du *phuong* doivent avoir au moins un diplôme de Bac + 2. On cherche à élever le niveau et le nombre des fonctionnaires et des élus du comité mais aussi à limiter l'esprit de clocher de l'ancien village et à le fondre dans le quartier, la population perdant alors son représentant, le chef de village. Normalement, les policiers doivent provenir de l'extérieur du quartier, ainsi que le président du Comité populaire, pour mieux imposer la loi.

Le passage à la ville se traduit en général par une suppression des terres agricoles qui vont être rapidement construites ; celles bien situées le long des axes routiers pour les projets urbains font l'objet d'une sollicitation accrue par les investisseurs. Les collectivités locales de niveau inférieur (commune rurale, quartier urbain) n'ont pas de politique d'aménagement propre. Elles se voient imposés des plans d'occupation des sols des niveaux supérieurs. Par ailleurs, le passage à l'urbain s'effectue au détriment de la démocratie villageoise, les chefs de village disparaissant et les quartiers sont gérés dorénavant par des Comités populaires de quartier dont une partie des membres provient de l'extérieur de la communauté villageoise et qui sont plus liés avec les autorités de l'arrondissement que ne l'étaient les représentants du village. Les espaces dédiés aux cultes et aux affaires culturelles se voient parfois affectés à des projets imposés d'en haut, au grand dam des anciens villageois, ce qui symbolise la perte de pouvoir des notabilités locales au profit des instances urbaines (Labbé, 2011).

Pour certains administrateurs provinciaux, l'intégration des villages de métier dans la ville est remise en cause et l'avenir des villages de métier est très incertain. La flambée du prix des terres constructibles rend inaccessibles les terres aux artisans dans un contexte d'économie de marché ; les problèmes environnementaux sont difficiles à résoudre par les collectivités locales peu dotées de prérogatives et la société villageoise risque d'être déstabilisée par la venue de migrants et la perte de leurs terres agricoles, annonçant la fin des villages de métier fondés sur la cohésion villageoise autour de la gestion de l'hydraulique (Duchère & Fanchette, 2014).

Conclusion

Pour les Sciences sociales, les catégories d'urbain ou de rural renvoient à des types de regroupements de population, caractérisés notamment par leur densité, leurs modes de vie, leurs différenciations sociales, la diversité ou non de leurs activités et, dans certains cas, de fonctions territoriales. Cependant, pour les administrateurs et les collectivités locales, ces catégories relèvent de normes, de tailles de population, de budget et d'espaces publics à aménager. Le flou des outils de mesure pour appréhender les processus d'urbanisation en œuvre dans les zones très peuplées, minimise le rôle des agglomérations non qualifiées d'urbaines et survalorise le caractère rural, que l'on relie à la fonction agricole, de nombreuses régions. Cela crée ainsi un biais dans les analyses sur les processus de densification de la population et de changement des modes de vie et de production.

Le changement de statut d'une agglomération est éminemment politique car chaque statut correspond à des politiques d'aménagement, des niveaux d'équipement et d'infrastructures spécifiques. Le manque d'infrastructures et d'équipements dans les bourgades des régions très peuplées limite leur capacité à assurer l'accueil des nombreux migrants et d'entreprises qu'elles polarisent pour leurs conditions foncières avantageuses. En revanche, les métropoles bénéficient d'une part très élevée des investissements destinés aux services et aux équipements sociaux, car vitrines de la mondialisation, elles sont sensées être le moteur du développement. Attribuer le

statut d'urbain aux bourgades serait pour l'État admettre l'importance du processus d'urbanisation et sa non maîtrise de celui-ci.

Mais ce changement de statut n'est pas la panacée ainsi que le montre le refus de promotion de nombreuses communautés villageoises en Inde, au Vietnam ou en Égypte. Pour certains, les inconvénients du statut urbain sont trop importants comparés à ses atouts. Perdre la maîtrise foncière, produire à un coût plus élevé, supporter le renchérissement des taxes, des impôts et des terres n'est pas intéressant, surtout pour les petites entreprises qui n'ont pas les moyens de produire selon des standards internationaux. L'ingérence des instances administratives urbaines dans la vie locale, l'imposition des schémas directeurs de la ville aux communes qu'elle a intégrées, sans aucune prise en compte de leurs projets fonciers, sont cher payés pour obtenir une mise à niveau des infrastructures et des équipements de type urbain et de meilleurs services sociaux.

Le Kerala en Inde est un des rares États densément peuplé ayant fait le choix politique de promouvoir peu de villages en villes administratives, les Town Panchayat, tout en les dotant aussi bien que celles-ci. Le gouvernement a activé la décentralisation et a transféré de nombreuses compétences aux institutions communales : éclairage public, entretien des routes, gestion de l'eau potable, drainage, gestion des déchets et de fonds gouvernementaux (30% du budget de l'État) (Bordagi, 2009). En effet, dans cet État aux densités moyennes de plus de 860 habitants au kilomètre carré en 2011, les limites entre les espaces qualifiés d'urbain et de rural dans ce continuum de peuplement sont très floues. L'installation de services sociaux et d'infrastructures de type urbaines dans les unités administratives rurales souffre d'un surcoût lié à une dispersion du peuplement, mais : « les effectifs considérables des villages au Kerala justifient le besoin de l'État de doter ses villages de gouvernements locaux disposant de moyens suffisants pour gérer une population pouvant dépasser celle de certaines municipalités d'autres états ». Mais c'est un choix politique : « le Kerala tente d'homogénéiser la décentralisation de toutes ses collectivités locales » (Bordagi, 2009).

Bibliographie

Bordagi J., 2009 – L'urbanisation en Inde du Sud. Étude comparative entre le Kerala et le Tamil Nadu, Université de Bordeaux 3, Master 1, Géographie mention développement, territoires, cultures, 87 p.

Denis E., 2007 – « Des villes introuvables ». In Denis E. (eds) : *Villes et urbanisation des provinces égyptiennes. Vers l'écoumèno polis ?*, Karthala/Cedej, pp. 7-36.

Duchère Y. & Fanchette S., 2014 - « Les enjeux environnementaux dans les villages de métier périurbains : quels types de gouvernance pour une meilleure intégration dans la ville ? », Chap. 26. In Chaleard (eds), *Métropoles aux Suds, le défi des périphéries ?*, Karthala-Prodig, pp. 395-408.

Fanchette S. & Nguyen Xuan Hoan, 2009 – « Un cluster en expansion : les villages de métier de meubles d'art de Dong Ky, réseaux sociaux, dynamiques territoriales et développement économique (delta du fleuve Rouge – Vietnam) », *Revue Moussons* n° 13-14 spécial "Vietnam : Histoire et perspectives contemporaines", Aix en Provence, pp. 243-268.

Fanchette S., Le Van Hung, Moustier P., Trân Nhât Kiên, (en cours de publication) – « La pluri-activité, déprise agricole et transition urbaine : la dynamique démographique », in : Fanchette S. (eds), *Hà Nội, une cite millénaire en cours de métropolisation : ou la rupture dans l'intégration ville-campagne*, Chapitre 8, Collection "petits atlas urbains", Edition IRD, bilingue (français-anglais), pp. 153-178.

Fanchette S., 2014 – *Les deltas du fleuve Rouge et du Nil : Conditions pour une densification élevée du peuplement*, mémoire de HDR, Géographie option Géopolitique, Université Paris 8, 346 p.

Fanchette S., 2011 - « Périurbanisation, libéralisation du marché foncier et villages de métier. Le grand projet d'extension de Hà Nội », *L'Espace Géographique*, t. 40, n°1, Ed. Belin, Paris, pp. 1-14.

- GSO (General Statistique Office), 2009 – *The 2009 Vietnam Population and Housing census: Completed results*, Hanoi, 882 p.
- GSO, 2010 - *Report on Labour Force and Employment survey, Vietnam*, Hanoi.
- Labbé D., 2011 – “Urban Destruction and Land Disputes in Periurban Hanoi During the Late-Socialist Period”, *Pacific Affairs*, Vol., 84, n°3, pp. 435-454.
- Labbé D. & Segard J., 2014 – « Du rural à l'urbain : les enjeux du changement de statut administratif à Hanoi (Vietnam) ». In Chaleard J.L. (eds) : *Métropoles aux Suds, le défi des périphéries ?* Karthala-Prodig, pp. 343-354.
- Lefebvre H., 2009, - *Le droit à la ville*, 3eme édition, Economica, 135 p.
- Leseignoux S., 2005 – *État des lieux des structures locales et de leurs relations avec l'État au Vietnam*, IMV, Hanoi, 26 p.
- Mahanty S., Trung Dinh Dang & Phung Giang Hai, 2010 - *Crafting sustainability: managing water pollution in Viet Nam's craft villages*, Discussion paper, Australian National University Canberra, 48 p.
- MONRE (Ministry of Natural Resources and Environment), 2008 - *National State of environment 2008. Vietnam Craft village Environment*, Hà Nội, 98 p.
- Moriconi-Ebrard F., Denis E. et Marius-Gnanou K., 2010 - « Repenser la géographie économique. Les arrangements du rapport de la Banque Mondiale avec les sciences géographiques urbaines », *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], Débats, La Banque Mondiale et la géographie, mis en ligne le 20 mai 2010.
- Nguyễn Hoàng Anh, 2006 - « La répartition des compétences entre pouvoir central et pouvoir local au Vietnam. Approche critique et propositions », *Administration and public management review*, n° 4, Hanoi, pp. 1-6.
- Nguyễn, Huu Chi, 2012 - *Secteur Informel, Emploi pour les Travailleurs Ruraux, et Processus d'Intégration Economique : le Cas du Delta du Fleuve Rouge (Vietnam)*. Université Paris 13, Thèse en Sciences Économiques, 314 p.
- Papin Ph. & Tessier O, 2002 - « Le village en questions », in : *Le village en questions*, Papin P. et Tessier O. (éd.), Bibliothèque vietnamienne EFEO, Hà Nội, pp. 41 - 57.